

● (1520)

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement le voudrait-il qu'il serait sans pouvoir légal, à ma connaissance, pour retarder cette opération. La mesure que j'ai annoncée aujourd'hui a pour unique but de nous renseigner, de nous permettre de savoir si une pareille concentration économique est conforme à l'intérêt public. Le gouvernement n'a nulle intention, pour l'instant, de chercher à retarder l'opération. Je répète que, le voudrions-nous, nous serions sans pouvoir légal pour le faire. Il se peut bien sûr qu'une fois réalisée, la fusion amène une telle concentration de puissance qu'il faille faire jouer sur certains points la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Mais pour l'instant, il s'agit là d'une question purement hypothétique.

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, il n'est pas facile de reconstituer un œuf une fois qu'il a été brouillé, mais de toute façon, je remercie le premier ministre de sa franchise. J'aimerais savoir si le gouvernement va maintenant prendre pour politique de ne pas demander que l'on reporte certaines transactions sauf lorsqu'il a le pouvoir de retarder une opération? Il me semble, comme je l'ai constaté à quelques reprises au moins, que le gouvernement a déjà demandé à certaines personnes appartenant au monde des affaires et à d'autres milieux de notre société de s'abstenir de certains gestes, alors qu'il n'avait pas l'ombre d'un pouvoir à cet effet. Il faisait simplement appel à la bonne volonté de ses interlocuteurs, et il a presque toujours eu gain de cause.

**M. Trudeau:** C'est exact, monsieur l'Orateur. J'avoue sans peine que par la création de cette commission royale, le gouvernement fait voir qu'il n'est pas fixe sur les effets de l'absorption d'Argus par Power Corporation. Peut-être l'opposition est-elle fixée à cet égard. Dans ce cas, je serai heureux de tenir compte de l'opinion que voudra bien me donner le chef de l'opposition.

Quant à nous, nous ne sommes pas en mesure de conclure avec certitude à l'heure actuelle que cela permettrait d'améliorer l'efficacité de l'économie canadienne, que cela augmenterait ou diminuerait le nombre d'emplois ou que cela renforcerait ou affaiblirait la position concurrentielle des sociétés canadiennes sur le marché international. Ce sont des questions très complexes et, je le répète, nous ne créerions pas une commission royale d'enquête si nous avions une opinion précise sur ce projet de reprise ou sur toute la théorie de la concentration du pouvoir économique.

Les exemples cités par le député ont trait à des domaines où le gouvernement a pu énoncer une politique et appuyer cette déclaration par une mesure législative, mais nous ne sommes pas en mesure d'agir ainsi à l'égard de la reprise dont parle le député.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée au premier ministre porte sur le sens des termes mêmes du mandat, selon lequel la commission enquêtera sur les répercussions économiques et sociales. Pour ce qui est des répercussions sociales je lui demanderais si, d'après lui, la commission étudiera, dans le cadre de son étude sur le pouvoir des sociétés, des idéaux comme l'égalité des chances au Canada par exemple, et si le gouvernement envisage d'examiner ce genre de répercussions sociales? Si, après avoir examiné la concentration de pouvoir des sociétés au Canada, on conclut que la notion d'égalité des chances est contradictoire dans une telle société, la commission aura-t-elle le droit, comme le pense le premier

### *Monopolisation des pouvoirs*

ministre, de recommander certaines mesures pour modifier en profondeur les pouvoirs de la société de façon à garantir l'égalité des chances?

**M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur, la commission a le droit de recommander ce qui lui paraît être le meilleur moyen d'en arriver à une plus grande justice économique et sociale au Canada. Je doute beaucoup cependant que la commission veuille adopter des idéologies comme celles que préconise peut-être le Nouveau parti démocratique. Je ne pense pas qu'elle veuille adopter de telles positions. Tout au contraire, j'imagine qu'elle essaiera d'accroître l'efficacité et l'équité du régime économique canadien. C'est le cadre général de nos activités. Cependant, on a inséré le mot «social» parce que nous voulions nous assurer qu'on ne se contenterait pas d'analyser les conséquences économiques d'une telle concentration de pouvoir.

**M. Broadbent:** Simplement pour bien comprendre la réponse du premier ministre, monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir s'il veut dire que, selon lui, le mandat de la commission, quelle que soit son ampleur, ne devrait pas dépasser les activités de l'économie de marché qui existe actuellement au Canada?

**M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur. Je crois que l'expression «économie de marché» est une expression très générale, qui recouvre les économies de marché ayant existé au fil des temps et celles qui existent actuellement. Le député devrait savoir que les économies de marché ont beaucoup varié géographiquement et historiquement.

**M. Broadbent:** J'ai une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby remarquera que j'ai quelque difficulté à limiter une période de questions de ce genre. Un autre député de son parti veut la parole, lui aussi. Je ne pourrai pas donner la parole à tous ceux qui veulent poser une question, car, pour répartir le temps, je dois limiter de quelque façon le temps accordé à chacun.

[Français]

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Selon sa déclaration, étant donné la création de cette commission d'enquête royale, l'entreprise privée sera naturellement bien surveillée, de façon à établir, si oui ou non, il y a une trop grande concentration. En fournissant au premier ministre un exemple, je me demande si la Commission d'enquête ira plus loin que ce que celui-ci a dit dans sa déclaration. Par exemple, si les corporations sont, à un certain moment donné, nationalisées, comme ce fut la situation pour les compagnies d'assurance au Manitoba, et si après un, deux ou trois ans, cette nationalisation-là entraîne un manque à gagner pour l'entreprise privée, et je pense au déficit de l'autopact au Manitoba, déficit de l'ordre de 25 millions de dollars, il ne s'agit certainement pas de profits! Est-ce que la Commission aura le pouvoir de dire au Parlement canadien si les nationalisations par des provinces seront aussi surveillées et analysées par elle de façon à établir si, oui ou non, l'entreprise privée travaille pour l'individu ou si c'est plutôt la nationalisation?